

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 23 février 2018

**2<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2018-2-2-2

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

**CONTRAT DE DESTINATION ANNUEL 2018 MASSIF DES VOSGES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet :

- d'approuver le Contrat de Destination Annuel 2018 Massif des Vosges et d'autoriser la Présidente à le signer,
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000 € à Lorraine Tourisme pour les actions de communication portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination,
- d'attribuer une subvention de 19 300 € à Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de valorisation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre ADT et le Département et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Tourisme en date du 9 février 2018.

Destiné à associer pleinement les partenaires socio-économiques à la promotion du Massif des Vosges et à donner plus de poids à la collaboration des acteurs de la Stratégie touristique du Massif, un « Contrat cadre de Destination Massif des Vosges » a été signé le 16 décembre 2014.

Sa durée est de 5 ans à compter de sa signature par tous les partenaires qui sont : l'Etat, Atout France, les Régions et les Départements du Massif, le Comité de promotion collective du Massif des Vosges, les Parcs naturels régionaux du Massif, les Fédérations régionales des Offices de tourisme du Massif des Vosges et les Chambres de Commerce et d'Industrie du Massif des Vosges.

Il a pour objet de créer une offre touristique cohérente et lisible, en France et à l'International, en prenant en compte l'ensemble des besoins et la volonté des acteurs locaux, avec les buts suivants :

- renforcer la stratégie touristique Massif des Vosges, telle que définie, et la synergie des acteurs publics et privés concernés,
- favoriser la création et le maintien de l'emploi localement (+ 5 %) en relais notamment des activités industrielles et en portant une attention particulière à l'emploi saisonnier et à la pluriactivité,
- accroître les retombées économiques sur les territoires du Massif, en substituant notamment à la clientèle d'excursionnistes une clientèle de séjour,
- accroître le nombre de nuitées nationales (+ 10 %) et internationales (+ 15 %),
- accroître la notoriété du Massif des Vosges et rendre son image plus visible, en passant notamment par une coordination des acteurs de la promotion touristique à l'échelle interrégionale afin de s'affranchir des limites administratives,
- renverser les logiques d'intervention en plaçant le client au cœur du dispositif,
- renforcer le dispositif d'évaluation existant afin notamment d'analyser l'impact économique des 5 filières (stations-vallées – Massif des Vosges en famille, sites de visite, bien-être, itinérance et écotourisme), ainsi que les retombées effectivement produites et d'effectuer les réajustements éventuellement nécessaires.

Une enveloppe financière annuelle est dédiée au financement des actions du Contrat avec une participation de l'Union Européenne.

Un plan d'actions et de financement est arrêté chaque année, à travers des Contrats de Destination Annuels et se structure autour de quatre volets :

A : Structuration et qualification de l'offre.

B : Marketing, promotion et communication.

C : Intégration territoriale du tourisme.

D : Observation et volet animation du Contrat.

## **II. Le plan d'actions et de financement du Contrat de Destination Annuel 2018**

Le Comité Interrégional de Pilotage et de Programmation (CIPP) du 26 octobre 2017 a validé le Contrat de Destination Annuel 2018 Massif des Vosges et son programme d'actions, dont le coût total, y compris la part d'autofinancement apportée par les partenaires (mise à disposition de moyens humains notamment), est estimé à 782 625 € TTC.

La part de financement public du programme d'actions 2018 est estimée à 675 100 €, dont la moitié est attendue des fonds européens FEDER Massif des Vosges.

La contribution du Département du Haut-Rhin est mobilisée à hauteur de 24 300 € (24 540 € en 2017 et en 2016), au profit de deux organismes : Lorraine Tourisme et Alsace Destination Tourisme.

La mise en œuvre du Contrat de Destination est en effet confiée aux partenaires de ce contrat à l'échelle du Massif des Vosges, qui peuvent être des Comités Départementaux du Tourisme, des Comités Régionaux du Tourisme, voire le Parc Naturel des Ballons des Vosges. En 2016, une subvention départementale de 5 040 € avait par exemple été versée à la régie « Vosges développement ».

### 1) Demande de subvention de Lorraine Tourisme

Lorraine Tourisme porte pour le compte des partenaires la campagne de communication comportant les relations presse, la création de mini-site Internet et la campagne média (marchés Allemagne, Belgique et Pays-Bas).

Le montant total du plan d'actions porté par Lorraine Tourisme s'élève à 273 750 € TTC et financé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants</b>
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	109 500 €
Etat FNADT	28 000 €
Région Grand Est	21 030 €
Département des Vosges	21 875 €
Département de la Moselle	9 400 €
Département de Meurthe et Moselle	8 825 €
Département de la Haute-Saône	7 900 €
Département du Territoire de Belfort	7 470 €
Département du Haut-Rhin	5 000 €
Autofinancement Lorraine Tourisme	54 750 €
<b>Total</b>	<b>273 750 €</b>

### 2) Demande de subvention d'Alsace Destination Tourisme (ADT)

ADT porte pour le compte des partenaires des actions de développement et de valorisation des itinérances, de promotion sur des marchés prioritaires, d'amélioration des outils de communication numérique (Site Internet Massif des Vosges).

Le montant total du plan d'actions porté par ADT qui s'élève à 263 875 € TTC, financé comme suit :

<b>Financeurs</b>	<b>Montants</b>
Europe Fonds FEDER Massif des Vosges	105 550 €
Etat FNADT	45 500 €
Région Grand Est	18 850 €
Région Bourgogne Franche-Comté	3 650 €
Département du Bas-Rhin	18 250 €
Département du Haut-Rhin	19 300 €
Autofinancement Alsace Destination Tourisme	52 775 €
<b>Total</b>	<b>263 875 €</b>

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Contrat de Destination Annuel 2018 Massif des Vosges, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer,
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 5 000 € à Lorraine Tourisme pour les actions de communication portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée en une seule fois,
- d'attribuer une subvention de 19 300 € Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de valorisation portées pour le compte des partenaires au présent Contrat de Destination. Cette subvention sera versée dès signature de la convention par les parties,
- d'approuver la convention de financement correspondante, jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT